



NATURE OCÉANE
40530 - LANDES

Email : mairie@ville-labenne.fr

Tél. 05 59 45 46 60

Fax 05 59 45 80 00

Site web : www.ville-labenne.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

LABENNE, le

SEANCE DU JEUDI 10 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le dix Décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de Labenne, dûment convoqués se sont réunis en mairie sous la présidence de Jean-Luc DELPUECH, Maire.

Etaient présents : tous les membres à l'exception de BREVET Véronique qui a donné pouvoir à MAÏS Jean-Michel

Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Madame Evelyne BOUCLEY est désignée secrétaire de séance.



2015-12-10-01/62 – DECISION MODIFICATIVE N°1 AU B.P TOULET

Monsieur le Maire informe que le dernier lot vendu a fait l'objet d'une cession et que, dès lors, ce budget va pouvoir être clos. La décision modificative sert précisément pour permettre un résultat d'exercice équilibré, l'excédent étant reversé au budget principal.

POUR : 22

ABSTENTIONS : 5 (Decoux Nathalie, Payen Jean-Claude, Vanier Jean-Marie, Brunet Chantal, Bodart Maïder)

2015-12-10-02/63 – DECISION MODIFICATIVE N°1 AU B.P. ZONE VERTE

Le budget du lotissement a permis la réalisation d'un lotissement et l'aménagement de la zone des Jardins du Bourg. Le dernier lot à vendre a été cédé cette année, et les décisions modificatives sont passées pour permettre un résultat d'exercice équilibré.

POUR : 22

ABSTENTIONS : 5 (Decoux Nathalie, Payen Jean-Claude, Vanier Jean-Marie, Brunet Chantal, Bodart Maïder)

2015-12-10-03/64 – DECISION MODIFICATIVE AU B.P. HOUSQUIT

Le budget accueille les opérations d'aménagement des zones artisanales au Nord de Labenne, Housquit et Artiguenave. Il reste un lot de 2000 m² à vendre au lotissement de Housquit et les travaux d'aménagement d'Artiguenave ont débuté.

Les décisions modificatives sont nécessaires pour procéder aux opérations de comptabilisation de stock.

POUR : 22

ABSTENTIONS : 5 (Decoux Nathalie, Payen Jean-Claude, Vanier Jean-Marie, Brunet Chantal, Bodart Maïder)

2015-12-10-04/65 – DECISION MODIFCATIVE N°1 AU B.P. COMMUNE

La décision modificative approuvée par le Conseil est relative aux opérations d'ordre liée à l'acquisition d'une parcelle détenue par RFF par l'Etablissement Public Foncier des Landes pour le compte de la Commune. L'EPFL effectue l'avance des fonds nécessaires à l'acquisition pour une période de cinq ans.

POUR : 22

ABSTENTIONS : 5 (Decoux Nathalie, Payen Jean-Claude, Vanier Jean-Marie, Brunet Chantal, Bodart Maïder)

2015-12-10-05/66 - RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE CREDIT AU B.P. CAMPING MUNICIPAL

Monsieur le Maire sollicite le renouvellement de la ligne de crédit mise en place pour le budget camping pour réguler les écarts de trésorerie avant l'entrée des recettes en été.

POUR : 22

ABSTENTIONS : 5 (Decoux Nathalie, Payen Jean-Claude, Vanier Jean-Marie, Brunet Chantal, Bodart Maïder)

2015-12-10-06/67 - TARIFS MUNICIPAUX : TARIFS 2016 (SUITE)

Le Conseil approuve à l'unanimité l'application d'un tarif de 10 euros pour l'entrée à des bals musettes ou toutes activités similaires.

POUR : 22

CONTRE : 5 (Decoux Nathalie, Payen Jean-Claude, Vanier Jean-Marie, Brunet Chantal, Bodart Maïder)

2015-12-10-07/68 - CAMPING MUNICIPAL : CLOTURE REGIE CANOE

A la demande de Receveur Municipal, cette régie n'a plus de raison d'être, l'activité étant intégrée à la régie générale du camping.

Adopté à l'unanimité

2015-12-10-08/69 – NAVETTES ESTIVALES : ADAPTATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

La Communauté de Communes, en redéployant le dispositif Yégo, adapté à la période estivale, a permis la mise en place d'une navette estivale gratuite, reliant le bourg de Labenne à Labenne Océan et à la plage. Le coût d'exploitation de cette navette estivale doit être déduit (16 147 euros annuels) de l'attribution de compensation que reverse Macs à la Commune. L'année 2016 verra la prise en compte des années 2015 et 2016.

POUR : 22

ABSTENTIONS : 5 (Decoux Nathalie, Payen Jean-Claude, Vanier Jean-Marie, Brunet Chantal, Bodart Maïder)

2015-12-10-09/70 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité les admissions en non-valeur de créances anciennes suite à des poursuites infructueuses ou en raison d'insuffisance d'actifs. Le mandat total de l'écriture à passer est de 2190,97 euros.

Adopté à l'unanimité.

2015-12-10-10/71 - MARCHES PUBLICS : GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE MARCHE DE MAINTENANCE DES ASCENSEURS

Afin de permettre des économies d'échelle par le truchement de la mutualisation, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion à un groupement : 9 communes et la Communauté de Communes. Madame Cyrille Ducès est désignée déléguée titulaire de la Commission d'appel d'offres et Monsieur Jean-Michel Maïs, suppléant.

Adopté à l'unanimité.

2015-12-10-11/72 - ZONE ARTISANALE ARTIGUENAVE : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental pourrait octroyer des aides au financement pour l'aménagement des zones d'activités permettant la création d'emploi.

Dans le cadre de la création de la Zone Artisanale Artiguenave, au Nord de Labenne, le long de la RD 810, plusieurs activités nouvelles peuvent être installées.

Le Conseil sollicite l'aide financière du Département.

POUR : 22

CONTRE : 5 (Decoux Nathalie, Payen Jean-Claude, Vanier Jean-Marie, Brunet Chantal, Bodart Maïder)

2015-12-10-12/73 – ECHANGE DE PARCELLES CONSORTS CEBY/ COMMUNE DE LABENNE

Le Conseil approuve l'échange de parcelles avec Mademoiselle Ceby, le long du virage de la rue des Hortensias, permettant un élargissement.

La Commune cède les parcelles AK 203 (87m²) et AK 204 (24m²) en échange de la parcelle AK 202 (147m²).

POUR : 22

ABSTENTIONS : 5 (Decoux Nathalie, Payen Jean-Claude, Vanier Jean-Marie, Brunet Chantal, Bodart Maïder)

2015-12-10-13/74 – ACQUISITION D'UNE PARCELLE RUE DES PINSONS

Le Conseil approuve l'acquisition pour l'euro symbolique de la parcelle AL 14p (68m²), permettant l'élargissement de la rue des Pinsons.

POUR : 22

ABSTENTIONS : 5 (Decoux Nathalie, Payen Jean-Claude, Vanier Jean-Marie, Brunet Chantal, Bodart Maïder)

2015-12-10-14/75 - CESSION DE PARCELLES CHEMIN DES PYRENEES

Lors du précédent Conseil, il avait été admis la vente des parcelles AC 143 et AC 144 (1120 et 1156 m² respectifs) au prix de 235 000 euro l'une et 240 000 euros l'autre (475 000 euros l'ensemble). Le groupe

Cailleau ayant proposé un achat groupé des deux parcelles, le Conseil approuve la cession de l'ensemble au prix de 525 000 euros).

Monsieur le Maire précise qu'une liaison piétonne et vélo sera réalisée pour rejoindre la promenade des Pyrénées vers la Place des Landais.

POUR : 22

ABSTENTIONS : 5 (Decoux Nathalie, Payen Jean-Claude, Vanier Jean-Marie, Brunet Chantal, Bodart Maïder)

2015-12-10-15/76 - AUTORISATION DE VENTE PAR UN PARTICULIER, LOTISSEMENT DU RESINIER

Dans le cadre des ventes de terrains en lotissement municipal, les acquéreurs n'ont pas le droit de revendre leurs biens avant une période de dix années sauf cas de force majeure.

Le Conseil accepte le principe d'une revente pour raisons familiales, sans plus-value.

Adopté à l'unanimité.

2015-12-10-16/77 - RETRAIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COTES LANDES NATURE DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DES BAINADES LANDAISES

Le Conseil approuve à l'unanimité le retrait de la Communauté de Communes Côtes Landes Nature du Syndicat mixte de gestion des baignades

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Mr Vanier souhaite intervenir sur trois points :

- ❖ Il regrette qu'il n'y ait pas eu d'assesseurs de l'opposition dans les bureaux de vote au 1^{er} tour des régionales.
Monsieur le Maire regrette aussi cette absence car ils sont les bienvenus. Il appartient aux listes de désigner leurs assesseurs. Leurs listes ont seulement désignés des délégués. En raison de leur absence au 1^{er} tour, les conseillers de la majorité ont effectué l'intégralité du travail.
- ❖ Il souhaite savoir où en est le Pôle D'Arts Plastiques et si le terrain de 7 000 m² sera déboisé car l'arrêté d'autorisation de défrichement a été affiché sur site.
Monsieur le Maire répond que rien ne commencera avant que le montage financier ne soit finalisé. Quant au défrichement, il n'y a aucune raison d'anticiper.
- ❖ Monsieur Vanier souhaite ensuite évoquer le danger que représentera l'accueil des migrants. Refusant de débattre d'une question nationale en séance de Conseil Municipal et vu la violence des propos de M. Vanier diffusés par mail, plusieurs des conseillers (J.M.Maïs, V.Charbonnier, St.Chessoux,...) quittent la salle.

Devant la confusion générale, Monsieur le Maire lève la séance à 19h22.

A Labenne, le 15 Décembre 2015
Le Maire,


Jean-Luc DELPUËCH